

Auto-évaluation fournisseur pour nos clients (Version janvier 2020)

1.	Données de l'entreprise	2
2.	Cadres dirigeants	3
3.	Paielements, données, assurance responsabilité civile de l'entreprise	4
4.	Informations sur notre système de management	5
4.1.	Agrément SVTI/ASIT : le droit pour le report de timbres	5
4.2.	Déclaration de conformité RoHS3	5
4.3.	Règlement et enregistrement REACH	6
4.3.1.	Objet principal du règlement	6
4.3.2.	Incidence du règlement sur les produits semi-finis métalliques	6
4.3.3.	Parts de matières (éléments d'alliages), valeurs en % min. et max.	6
4.3.4.	Interlocuteur concernant le règlement REACH – Metall Service Menziken	7
4.4.	Déclaration concernant le conflit matériel	7
4.5.	Conformité aux règles et lois (legal compliance)	7
4.6.	Loi sur les cartels	7
4.7.	Santé, sécurité, environnement (extrait)	7
5.	Garantie de traçabilité, traitement des certificats de conformité	9
5.1.	EN 10204:2004 : Exigences envers nos fournisseurs	9
5.2.	Extrait EN 10204:2004, Points 6 : Transmission de certificats de contrôle par un revendeur	9
5.3.	Assurance de la traçabilité	9
5.4.	Identification et traçabilité par le client	9
6.	Archivage et la période de conservation	10
6.1.	la période de conservation	10
6.2.	Exemple archivage jusqu'au 26.01.2023	11
7.	Organisation structurelle	12
8.	Annexes	12
9.	Déclaration juridiquement	13



1. Données de l'entreprise

Société	Metall Service Menziken AG
Siège principal	Badstrasse 12 CH 5737 Menziken Tél. +41 58 458 18 18 info@metallservice.ch www.metallservice.ch
Service-centre Sennwald	Metall Service Menziken AG Hof 1 CH 9466 Sennwald Tél. +41 58 458 18 88 fritz.kammer@metallservice.ch
Affiliation au groupe de sociétés	Debrunner Koenig Holding AG, St. Gallen http://www.dkh.ch Klöckner & Co multi metal distribution http://www.kloeckner.de
Activité	Leader en Suisse, notre centre de services multi-métaux propose aux entreprises de toutes tailles et branches des solutions globales d'approvisionnement en aluminium, acier inox, cuivre, laiton, bronze et bandes en acier refendues. Les clients de Metall Service Menziken profitent d'un très large assortiment, d'une diversité unique de possibilités de parachèvement, de solutions logistiques sur mesure ainsi que de standards de service garantis. Notre service de conseil orienté client et notre incomparable culture de service se complètent pour vous offrir un service enthousiasmant.
En bref	• Principal distributeur d'aluminium, centre de services multi-métaux leader sur le marché suisse • Deux sites : centre de services pour métaux à Menziken avec 18'000 m2 de surface de production et logistique, centre de services pour métaux à Sennwald (7'000 m2). • Solutions globales d'approvisionnement en demi-produits en aluminium, acier inox, cuivre, laiton, bronze et bandes en acier refendues • Large éventail de prestations: conseil, approvisionnement, stockage, parachèvement, sous-traitance, distribution et logistique • 108 collaborateurs, dont 9 apprentis (état janvier 2020) • Volume de vente : env. 22'000 t à Menziken et 42'000 t à Sennwald • Fondée en 1995 par Alu Menziken Holding • Depuis 2005, filiale du groupe Debrunner Koenig



2. Cadres dirigeants

Directeur	Matthias Ruch	Tél. : +41 58 458 18 01
Chef Marketing et Ventes Directeur adjoint	Roland Wipf	Tél. : +41 58 458 18 02
Chef Achats et gestion des stocks	Robert Müller	Tél. : +41 58 458 18 25
Chef de Production et Logistique, Service-centre Menziken	Frank Wieser	Tél. : +41 58 458 18 51
Projects, Management Systems	Adrian Geiregger	Tél. : +41 58 458 18 50
Chef de Production et Logistique, Service-centre Sennwald	Fritz Kammer	Tél. : +41 58 458 18 88
Chef Finance et Administration	Carmen Terreni	Tél. : +41 58 458 18 33



3. Paiements, données, assurance responsabilité civile de l'entreprise

Coordonnées bancaires :	CREDIT SUISSE, CH-5001 Aarau
	Clearing bancaire : 4835
	SWIFT : CRES CH ZZ 50A
	N° PC VESR : 01-2500-9
En CHF	Compte : 199895-31
	Code IBAN : CH39 0483 5019 9895 3100 0
	Code BIC : CRESCHZZ50A
En EUR	Compte : 199895-32-2
	Code IBAN : CH48 0483 5019 9895 3200 2
	Code BIC : CRESCHZZ50A
En USD	Compte : 199895-32-7
	Code IBAN : CH10 0483 5019 9895 3200 7
	Code BIC : CRESCHZZ50A

Autres références :	N° Postfinance :	80-591-6
	N° de compte en douane :	ZAZ 1465-0
	N° de TVA :	226 290
	UID / MWST	CHE-102.634.564 MWST
	EORI-Nr.	DE122 69 83
	D-U-N-S ®	480 68 94 47
	IMDS	172361

Assurance responsabilité civile de l'entreprise et des dommages causés par les produits: XL Insurance Company SE, Dublin
Zweigniederlassung Zürich

N° de police: CH00010205LI

Validité : 1 janvier 2020 – 31 décembre 2020

Vous trouvez une copie de la police dans les garnitures.



Notre système qualité est conforme à la norme ISO 9001:2008, ainsi qu'à la norme OHSAS 18001:2007 « Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail ». Il est documenté.
Le système qualité a été contrôlé et agréé par un organisme externe :

Organisme de contrôle/Autorité/Société	IQ Net et SQS
Numéro d'enregistrement SQS	CH- 12867
Numéro d'enregistrement IQNet	CH- 12867

Date du dernier audit décembre 2017

Les certificats sont valides jusqu'au 13 janvier 2021 inclus.
Les certificats en vigueur sont joints au présent document.

Nous avons l'agrément du droit pour le report de timbres de l'ASIT (Association Suisse d'inspection technique) pour le report de timbres en vue de l'identification des matériaux au sein de notre entreprise.
Agrément sous référence **N° KIS.PQ.5400143**.

Le certificat est valide jusqu'au 07.01.2021 inclus.
Le certificat en vigueur est joint au présent document.

La directive 2018/740 (limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques) interdit la mise sur le marché du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome 6 (hexavalent), etc. pour certaines applications.

En tant que centre de commerce et de service de transformation, Metall Service Menziken n'intervient pas dans la composition chimique des semi-produits.

De manière générale, on peut aujourd'hui affirmer que le secteur de la fabrication des métaux non ferreux respecte les prescriptions RoHS. En outre, des certificats de nos fournisseurs de matériaux bruts sont disponibles. Sur demande, nous pouvons les joindre à la commande dans les cas individuels.

1. Les produits livrés par Metall Service Menziken satisfont aux prescriptions de la directive 2018/740.
2. Les produits ne sont pas spécialement identifiés (p. ex. « sans plomb »).
3. Vous pouvez demander les déclarations de conformité des fabricants, relatives aux produits que vous utilisez. Ces demandes devront être limitées à certains cas particuliers, car elles impliquent des démarches importantes.
4. **Exceptions :**
 - **Exceptions en fonction de l'utilisation:** Le règlement RoHS ne s'applique en fait pas à tous les appareils électriques et électroniques. Il ne s'applique pas, par exemple, aux appareils médicaux.
 - **Concentrations maximales:** RoHS autorise l'utilisation des substances interdites à condition que leur concentration soit inférieure à un seuil donné. Ainsi, le plomb est autorisé dans la composition d'un appareil électrique soumis au règlement RoHS pour autant que sa concentration en pourcentage de poids ne dépasse pas 0.1 %.



4.3. Règlement et enregistrement REACH

4.3.1. Objet principal du règlement

Le règlement (CE) REACH n° 1907/2006 est un règlement UE sur les produits chimiques entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. REACH est l'acronyme de **R**egistration, **E**valuation, **A**uthorization and **R**estriction of **C**hemicals. En français : enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, et restrictions applicables à ces substances. En tant que règlement UE, REACH s'applique uniformément et directement dans tous les Etats membres. REACH simplifie et harmonise fondamentalement le droit sur les substances chimiques qui s'appliquait auparavant.

4.3.2. Incidence du règlement sur les produits semi-finis métalliques

Il ressort de notre étude que les obligations directes fixées par le règlement REACH s'appliquent avant tout aux producteurs des matières.

Les semi-finis sont des produits. Le règlement REACH définit un produit comme un objet auquel est donné, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particulier qui est plus déterminant pour sa fonction que sa composition chimique (article 3 du règlement REACH).

Selon l'article 7 (1b) du règlement REACH, les métaux contenus dans les produits ne doivent pas être enregistrés, « si en cela les métaux ne sont pas libérés, sous conditions d'application normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation ».

C'est le cas des semi-produits. Le règlement REACH n'a aucune répercussion sur le traitement mécanique des semi-produits. Par conséquent, les semi-produits ou les métaux contenus dans les semi-produits que nous importons dans l'Union européenne ne doivent pas non plus être enregistrés. Pertinemment, l'enregistrement pourrait s'appliquer au cours du recyclage des semi-produits, car des substances peuvent être libérées par les semi-produits durant le processus de récupération.

Si des semi-produits contiennent des métaux soumis à autorisation, nos fournisseurs et/ou fabricants de semi-produits nous communiquent les informations correspondantes, p. ex. le nom du métal soumis à autorisation. Nous vous transmettrons ces informations conformément aux spécifications du règlement REACH.

4.3.3. Parts de matières (éléments d'alliages), valeurs en % min. et max.

Cette énumération démontre pour l'aluminium (Al), les possibilités de compositions d'alliages en % des matières liées.

Si	Fe	Cu	Mn	Mg	Cr
0.01 – 1.4	0.006 – 1.4	0.003 – 6.8	0.01 – 1.8	0.006 – 6.0	0.01 – 0.35
Ni	Zn	Ti	Ga	V	Pb * Voir description
0.05 – 1.4	0.006 – 8.2	0.003 – 0.2	0.005 – 0.05	0.005 – 0.20	0.05 – 2.0

Description :

* Alliage AA 6026 avec max. 0.4 % Pb et 0.5 – 1.5 Bi

En raison de la composition de nos produits et de la connaissance des matières premières utilisées lors de la fabrication, nous vous informons que les compositions mentionnées ne contiennent aucunes substances préoccupantes mentionnées dans le listing « **Substances of very high concern (SVHC)** » (sous réserve de traces rudimentaires comme la pollution techniquement inévitable).

Les matières citées ne sont pas utilisées par notre société pendant la production, ni comme matières premières, ni comme moyens d'aide. Nous voudrions donc attirer votre attention sur le fait que notre société ne réalise aucune analyse spécifique à ce sujet concernant la présence des matières préoccupantes mentionnées ci-dessus.



4.3.4. Interlocuteur concernant le règlement REACH – Metall Service Menziken

Nom, Prénom : Müller Robert
Fonction : Chef Achat et gestion des stocks
Téléphone : + 41 58 458 18 25
E-mail : robert.mueller@metallservice.ch

4.4. Déclaration concernant le conflit matériel

Nous confirmons que pour chaque commande nous exigeons par écrit la directive suivante et irréversible : « L'acceptation de la présente commande confirme irréversiblement de faire respecter les lois européennes, les décrets et les directives ainsi que le Dodd Franc Act et le Global Compact des Nations Unies (www.unglobalcompact.org). »

4.5. Conformité aux règles et lois (legal compliance)

Pour sa production, Metall Service Menziken utilise exclusivement des matières et produits classifiés sans risque pour l'environnement par les différents instituts.

Directive EU pour l'emballage GADSL	Directive 94/62/CE sur les emballages et déchets d'emballages. Global Automotive Declarable Substance List , contient les interdictions de matières et obligations de déclaration de matières concernant l'automobile, élaborée par le Global Automotive Stakeholders Group (GASG).
Directive EU pour piles et accumulateurs EU-ELV EPA SVHC	Directive 2006/66/CE concernant les piles et accumulateurs ainsi que les déchets de piles et d'accumulateurs. Directive 2000/53/CE sur les véhicules hors d'usage. Environmental Protection Agency des Etats-Unis d'Amérique. Substances Of Very High Concern , matières particulièrement préoccupantes, définies dans la liste de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA).

4.6. Loi sur les cartels

Notre entreprise dispose de directives de compliance concernant la loi sur les cartels et la corruption. Ils font part du contrat de travail. Tous les collaborateurs ont été formés en conséquence et l'ont personnellement attesté. Le code sur les cartels peut être consulté sur notre site <http://www.metallservice.ch>.

4.7. Santé, sécurité, environnement (extrait)

1. Nous encourageons la responsabilisation de nos collaborateurs dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement au moyen d'informations et formations ciblées.
2. Nous réduisons l'impact environnemental de notre entreprise dans les limites de la rentabilité en nous efforçant d'économiser l'énergie et les matières premières et de mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement. Nous nous engageons par conviction en faveur de la protection durable du climat. Par sa participation volontaire au programme de l'Agence de l'Energie pour l'Economie, notre entreprise se revendique en tant que contributrice à la réduction active des émissions de CO2 et à l'optimisation de l'efficacité énergétique.

Certificat valable pour 2018-2019



3. En collaboration avec nos clients et avec nos fournisseurs, nous recherchons des solutions propres à réduire notre impact sur l'environnement.
4. Nous nous attachons à sécuriser nos activités par la mise en place de processus et procédés adaptés et sommes prêts à minimiser les conséquences que pourrait entraîner toute panne ou accident.



5. Garantie de traçabilité, traitement des certificats de conformité

5.1. EN 10204:2004 : Exigences envers nos fournisseurs

Les certificats d'atelier de nos fournisseurs doivent être établis selon la norme EN 10204:2004. Ils doivent être délivrés par fax ou courrier électronique lisible avant ou à la livraison (bon de livraison). Les livraisons sans les certificats de conformité ne sont pas acceptés.

5.2. Extrait EN 10204:2004, Points 6 : Transmission de certificats de contrôle par un revendeur

Un revendeur ne peut transmettre que des originaux ou des copies des certificats de contrôle fournis par le fabricant. Il ne peut en aucun cas les modifier. Un moyen d'identification adapté du produit doit être joint aux certificats afin de garantir une mise en relation claire du produit et du certificat.

L'établissement de copies du certificat original est autorisé à la condition que :

- des procédures d'assurance de la traçabilité soient mise en œuvre
- le certificat original soit disponible sur demande

Lorsque des copies sont établies, il est permis de remplacer l'indication de la quantité d'origine livrée par l'actuelle quantité partielle.

5.3. Assurance de la traçabilité

Nous contrôlons les produits lors de leur réception en nous assurant qu'ils répondent à la lettre aux exigences des normes.

Lors de leur saisie dans le système ERP (SAP), un numéro d'entrée marchandise unique (**n° WE**) leur est attribué, par ordre chronologique.

Ce **n° WE** sert d'**identification** pour la traçabilité.

Le **n° WE** est apposé à l'aide d'un tampon sur les pièces justificatives telles que bon de livraison du fournisseur, certificat d'atelier ou CRM (exemple point 7.2.).

Le **n° WE** est imprimé sur le document de réception des marchandises (document WE) lors la saisie de la réception des marchandises.

5.4. Identification et traçabilité par le client

Le **n° WE** est visible sur notre bon de livraison ainsi que sur l'étiquette du matériel. Le **n° WE** ou le numéro de commande du client garantit la traçabilité tout au long de la période d'archivage.



6. Archivage et la période de conservation

Tous les documents ERP (SAP) sont automatiquement archivés.

Les commandes, la correspondance des clients ainsi que les documents de livraison sont quotidiennement scannés et archivés.

La traçabilité dans l'administration des archives est assurée à l'aide du n° WE.

6.1. la période de conservation

L'obligation de la conservation est conforme aux dispositions du code des obligations (CO).

La responsabilité du fait des produits est assurée conformément à la loi fédérale RS221.112944.

La péremption est de 10 ans et la prescription de 3 ans.

Tous les documents et certificats 3.1 sont par conséquent conservés durant 13 ans.



6.2. Exemple archivage jusqu'au 7.01.2033

aludium®
premium aluminium

REPO39 - 2236293
428222

SA 07. JAN. 2020 QUALITY CERTIFICATE

Metall Service Menziken AG
BADSTRASSE 12
5737 MENZIKEN (CH)
SWITZERLAND

WE-Nr.
40 177 234

EN 10204 3.1
Order Number Aludium 148028
Date 02/01/2020
Certificate Number 129685 - 129684
Shipment Doc. Reference 129684

Your Order No 0020063587.30	Your Article 100329	Your Alloy 5005	Your Temper H24A	Quantity (kg) 5.934
--------------------------------	------------------------	--------------------	---------------------	------------------------

Global Specification
5005 H24A MF | 1,5 x 1000 mm

Chemical Composition				5005						
Cast	Pit	SO		%Si	%Fe	%Cu	%Mn	%Mg	%Cr	%Zn
97536	5	386937		0,21	0,5	0,10	0,11	0,76	0,02	0,02
Limit										
Min.				0,50						
Max.				0,30 0,7 0,20 0,20 1,10 0,10 0,20						

Mechanical Properties						
Cast	Pit	SO	Pallet	Rm MPa	Rp0.2 MPa	A50 %
97536	5	386937	1663437	165	151	8
			1680122	165	151	8
			1680123	165	151	8
Limit						
Min.				145 110 7		
Max.				165		
Sample Direction				TRANSVERSAL		

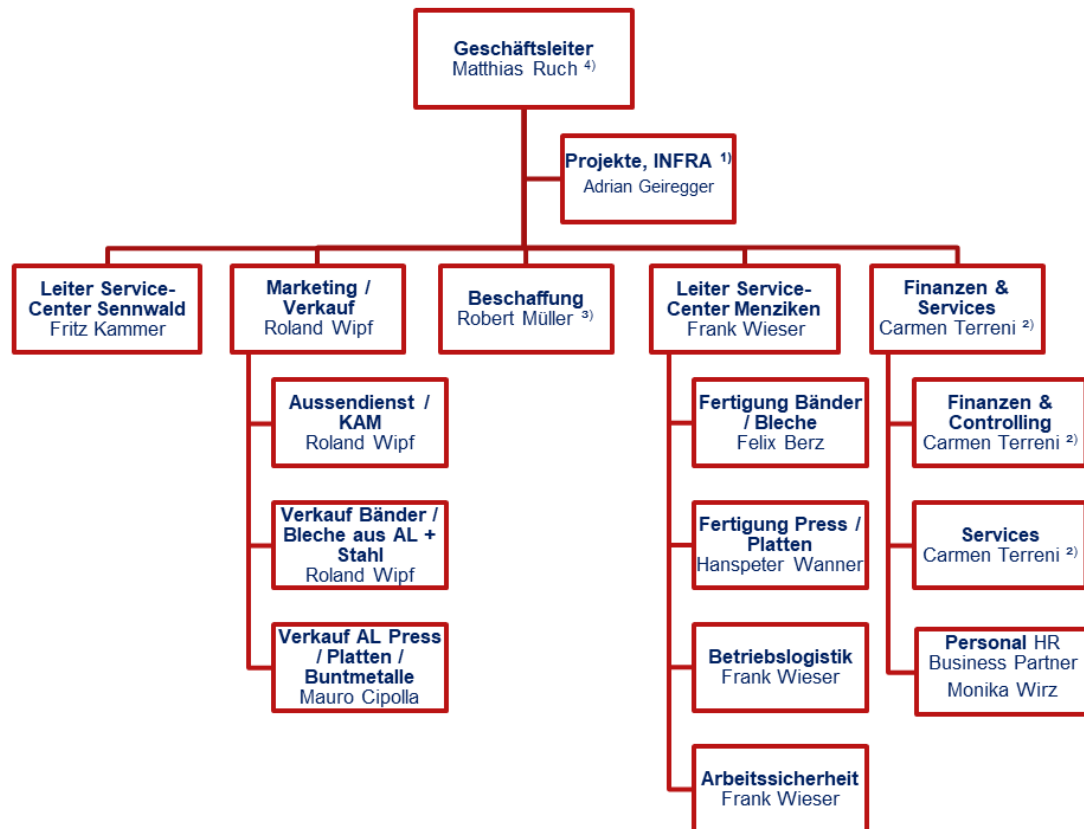
Material produced according to order requirements

CE

Approved by
Juan Francisco del Rio Martin
Quality Manager



7. Organisation structurelle



- 1) Responsable systèmes de management
- 2) Responsable de la formation
- 3) Responsable REACh
- 4) IT

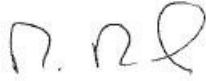
8. Annexes

- Certificates ISO 9001:2015, OHSAS 18001:2007
- Certificat IQNet
- Agrément ASIT/SVTI
- Confirmation responsabilité civile de l'entreprise et des produits



9. Déclaration juridiquement

Matthias Ruch



Directeur

Adrian Geiregger



Management System

